

MINISTRE DES TRANSPORTS ET DES
INFRASTRUCTURES

AGENCE NATIONALE DE LA
MÉTÉOROLOGIE



REPUBLIQUE DU MALI
UN PEUPLE –UN BUT –UNE FOI



Bulletin Décadaire d'Information Agro-Hydro-Météorologique

GRUPE DE TRAVAIL PLURIDISCIPLINAIRE D'ASSISTANCE AGRO-HYDRO-METEOROLOGIQUE (GTPA)
CADRE NATIONAL DES SERVICES CLIMATIQUES DU MALI (CNSC-MALI)

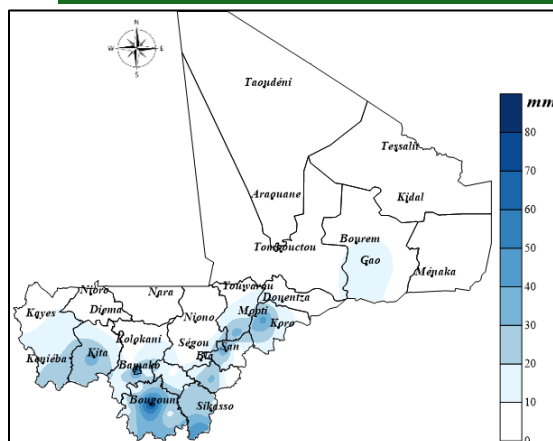
Bulletin N°04 :

Décade du 1^{er} au 10 juin 2025

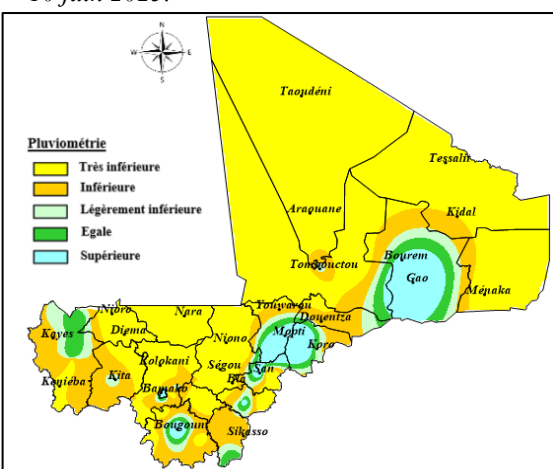
Contenu du Bulletin

- Situation météorologique
- Situation des catastrophes
- Situation hydrologique
- Situation agricole
- Situation phytosanitaire
- Situation du Criquet Pèlerin
- Situation pastorale
- Situation de la Flore et de la Faune
- Situation halieutique
- Situation des Marchés et de la Sécurité Alimentaire
- Perspectives
- Avis et Conseils

I. Situation météorologique

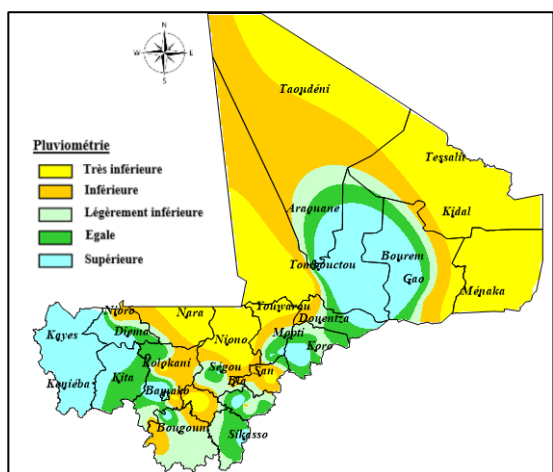


Carte n°1 : Cumul pluviométrique du 1^{er} au 10 juin 2025.



Carte n°2 : Pluies recueillies pendant la décennie du 1^{er} au 10 juin 2025 par rapport à la moyenne (1991-2020)

Par rapport à la même décennie de l'année 2024, les quantités de pluies recueillies ont été supérieures à égales, excepté dans les régions de Sikasso, Koutiala, Ménaka, Taoudenni, le Nord des régions de Ségou, Mopti, Tombouctou, ainsi que les localités de Kéniéba, Didiéni, Sélingué et Kati, où elles ont été inférieures (**cf. carte n°3**).



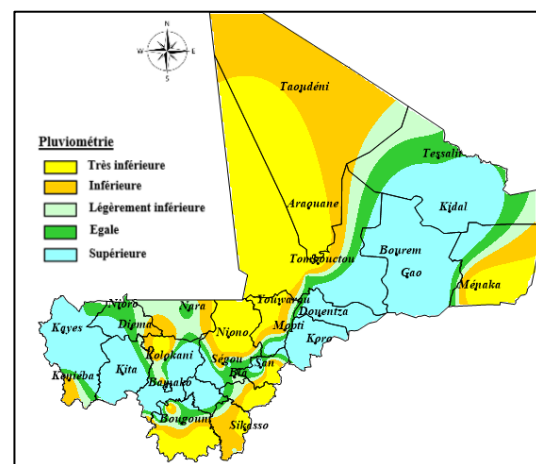
Carte n°4 : Cumul des pluies du 1^{er} mai au 10 juin 2025 par rapport à la moyenne (1991-2020)

1.1 Pluviométrie

La situation météorologique de la décennie a été caractérisée par une progression du flux de la mousson atteignant la latitude de Kidal. Cette progression de l'air humide a entraîné des orages isolés souvent accompagnés de pluies par endroits. Les pluies recueillies ont été bien réparties dans le temps par rapport à la décennie précédente.

Les cumuls décennaux de pluies les plus élevés ont été enregistrés dans les localités de Bougouni 76,1 mm ; Sotuba 67,9 mm ; Bamako-Sénou 52,6 mm, Kadiolo 50,6 mm et Bandiagara 47 mm (**cf. carte n°1**).

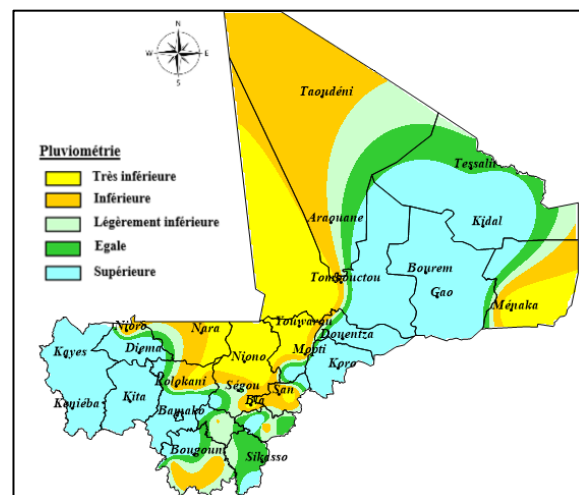
Cependant, dans l'ensemble, les quantités de pluies enregistrées ont été déficitaires excepté, la région de Gao, le Sud des régions de Mopti, Bandiagara, ainsi que les localités de Yélimané, Kayes, Kita, Bougouni, Kadiolo, N'tarla, San et le District de Bamako, où elles ont été normales à excédentaires (**cf. carte n°2**).



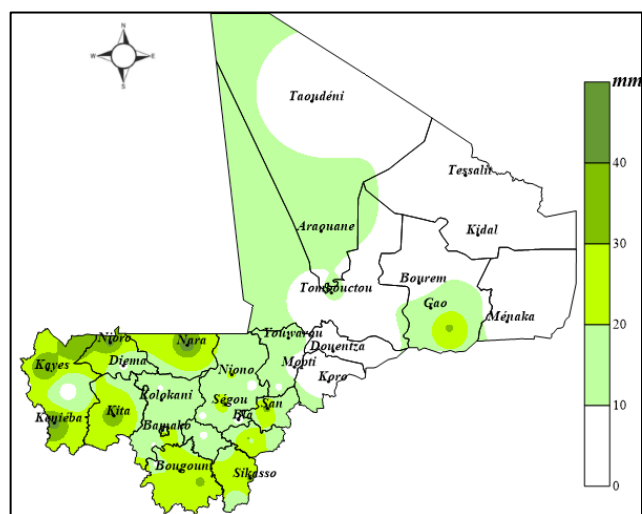
Carte n°3 : Pluies recueillies pendant la décennie du 1^{er} au 10 juin 2025 par rapport à l'année 2024

Quant au cumul pluviométrique du 1^{er} mai au 10 juin 2025, il a été déficitaire par rapport à la normale climatologique, excepté les régions de Kayes, Kita, Sikasso, Bandiagara, Douentza, l'Ouest de celles de Gao, Koulikoro, le Sud-est de la région de Tombouctou, où il a été normal à excédentaire (**cf. carte n°4**).

Ce cumul comparé à celui de 2024 a été supérieur à égal, sauf dans les régions de Nara, San, Ménaka, Taoudenni et le Nord de celles de Koulikoro, Ségou, Mopti, l'Ouest de la région de Tombouctou et les localités de Nioro, Dioïla, Kolondiéba, Yanfolila et N'tarla, où il a été inférieur (cf. carte n°5).



Carte n°5 : Cumul des pluies du 1^{er} mai au 10 juin 2025 par rapport au cumul de l'année 2024



Carte n°6 : Evapotranspiration la première décade de juin 2025

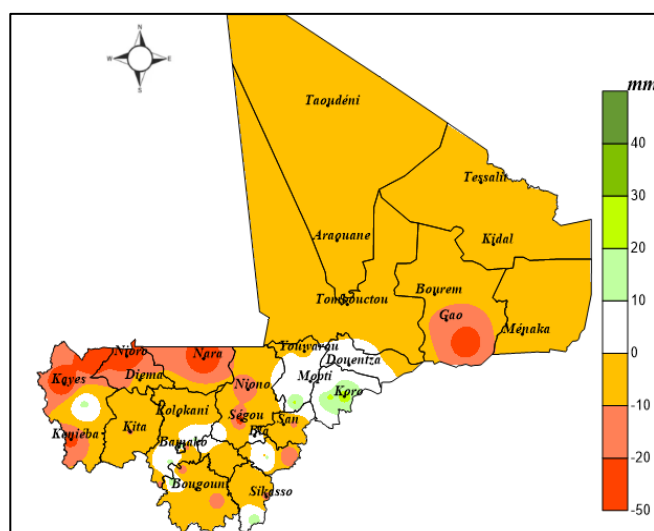
1.2 Suivi hydrique

• Evaporation de l'eau et transpiration au niveau des sols et de l'environnement (ETP)

Au cours de cette décade, l'évapotranspiration potentielle (ETP) a varié en moyenne autour de 30 mm dans toutes les régions excepté dans celles de Bandiagara, Douentza, Ménaka et Kidal où elle a été inférieure à 10 mm. Les valeurs les plus élevées ont été observées à Kénieba, Kita, Kayes, Nioro et Nara (cf. carte n° 6).

• Bilan hydrique

¹Le bilan hydrique climatique montre que la demande évaporative du climat a été supérieure aux quantités de pluies tombées partout, excepté les localités de Bafoulabé, Kangaba, Sélingué, Kadiolo, Bla, Bandiagara, Mopti et Douentza (cf. carte n° 7).



¹ Le bilan hydrique climatique est la différence ou le rapport entre les quantités de pluies enregistrées et l'évapotranspiration potentielle d'un milieu donné afin de déterminer le degré de risque climatique (zone à forte ou faible précipitation).

Tableau 1 : tableau pluviométrique du 1^{er} au 10 juin 2025.

N°	STATIONS	PLUIES JOURNALIERES										PLUIES DECADEIRES				CUMULS A PARTIR DU 1er MAI				POURCENTAGES				
		1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	PD25	NJD25	PD24	ND	PC25	NJPC25	PC24	CN	PD25/ND	PC25/CN	PC25/PC24	PD25/PD24	
1	KAYES							2	3,6			5,6	2	0	8,6	27,1	10	20,9	17,2	65	158	130	200	
2	NIORO DU SAHEL											0	0	0	9,5	12,7	4	29,6	22,8	0	56	43	100	
3	YELIMANE							8,5				8,5	1	0	7,9	103,8	5	0,4	20,3	108	200	200	100	
4	DIEMA											0	0	0	11,6	28,1	4	0	23,7	0	119	200	100	
5	MAHINA								9,2		2,5	11,7	2	5,1	25,7	57,8	10	8,8	44,5	46	130	200	200	
6	BAFOULABE								18,5		2	20,5	2	0,7	18,5	58,5	5	1,7	38,8	111	151	200	200	
7	KITA		3,4		0,7	17,6	5,7		0,2	0,9	5,8	34,3	7	18,1	40,6	82,9	16	65,8	80,5	84	103	126	190	
8	KENIEBA					10,5	0,1		2,1	1,2	5,5	19,4	5	33,7	39,6	126,7	17	101,2	86,1	49	147	125	58	
9	KOULIKORO										35	35	1	7	34,3	87	5	64	110,4	102	79	136	200	
10	BAMAKO VILLE	1,4							16,9	2,8	32,6	53,7	4	6,4	40,3	201,3	14	48,1	103,8	133	194	200	200	
11	BAMAKO SENOU	2,3							1,2		49,1	52,6	3	8,5	37,1	102,8	13	70,8	108	142	95	145	200	
12	SOTUBA	4,8							9,3	9	44,8	67,9	4	6,6	33,6	201,9	14	50,1	102,9	200	196	200	200	
13	KATIBOUGOU	1,5		1,2			1	0,4		8,4	7,2	19,7	6	2,5	35,9	60,4	18	23	91,8	55	66	200	200	
14	KATI-HAUT									2	5	7	2	15	30,3	134	10	43	78,5	23	171	200	47	
15	BAGUINEDA										3	4	7	2	4	33,3	46	8	37	105,5	21	44	124	175
16	OUELESSEBOUGOU			3,9						3,1	1,8	1,4	10,2	4	33,7	39,7	155,5	11	90,2	114,2	26	136	172	30
17	SELINGUE	16,4			2,1				3,9		3	25,4	4	18,3	45,9	76,6	11	51	138,8	55	55	150	139	
18	DIOILA	1			1,5					4,8		7,3	3	4	38,2	23,3	7	32,3	103,8	19	22	72	182	
19	BANKOUMANA	17									4	21	2	8	36,1	77	6	27	106	58	73	200	200	
20	KOLOKANI								1		4	5	2	5,5	24,3	20	5	44	64,4	21	31	45	91	
21	DIDIENI								2,2			2,2	1	19,4	18	53,6	4	67,3	47,8	12	112	80	11	
22	NARA											0	0	0	4,3	3	2	4,9	16,4	0	18	61	100	
23	BANAMBA										13	13	1	0	24,9	36	3	79	58,5	52	62	46	200	
24	KANGABA	9,7		2,7					0,3			12,7	3	23,7	44	100,2	14	56,7	130,3	29	77	177	54	
25	SIKASSO			1,4		1,1			2,5	4,5	10,2	19,7	5	55,8	40	169,3	18	171,6	138,9	49	122	99	35	
26	BOUGOUNI	50,8								19,3	6	76,1	3	76,2	45,8	127,2	12	111,9	149,2	166	85	114	100	
27	YANFOLILA	6								14		20	2	41,5	49,3	103,2	11	151	152,8	41	68	68	48	
28	KOUTIALA					28,2	1,1					29,3	2	41,1	34,7	151,4	11	50,9	99	84	153	200	71	
29	N'TARLA IRICT			24		13						37	2	76	26,5	63,5	6	123,5	95,5	140	66	51	49	
30	KADIOLO	13,2					0,1		9	14,2	14,1	50,6	5	63,7	47,5	128,9	15	101,7	143,6	107	90	127	79	
31	KOLON DIEBA								4,6		12	16,6	2	76,3	47,6	120,8	9	201,6	153	35	79	60	22	
32	YOROSSO											0	0	67,6	30,3	98,1	7	90,5	100,9	0	97	108	0	
33	SEGOU								0,4		2,8	3,2	2	11,7	29,7	73,1	9	91,2	61,3	11	119	80	27	
34	SAN					26,2			12,6	0,2	1,5	40,5	4	26,5	27,2	44,6	5	59,8	59,1	149	75	75	153	
35	KONOBOUGOU								5			5	1	4	28	49	7	48	66,3	18	74	102	125	
36	KE-MACINA								0,5	1,4	0,8	2,7	3	16	18,1	8,5	5	44,3	41	15	21	19	17	
37	BAROUELI								0,8		13,7	14,5	2	5,6	29	60,9	7	46,7	71,9	50	85	130	200	
38	BLA								11			11	1	13	34,5	61,5	6	29	91,5	32	67	20	85	
39	NIONO								0,1		0,5	0,6	2	30,4	16,1	4,4	4	65,9	33,4	4	13	7	2	
40	TOMINIAN					4						4	1	51	24,4	10	2	95	58,9	16	17	11	8	
41	MOPTI					7,2		2,5	1,4		4,6	15,7	4	27,6	11,6	27,8	8	77,8	28,4	135	98	36	57	
42	BANDIAGARA					19			8		20	47	3	5,8	18,6	49	4	24,2	47,3	200	104	200	200	
43	BANKASS					3,6			4,5		23,9	32	3	8,2	19,6	65,2	7	9	44,5	163	147	200	200	
44	DIENNE						11		10		14	35	3	25	20,3	54	5	35,8	47,6	172	113	151	140	
45	KORO							1			13,5	14,5	2	5	18,2	36,5	6	9,5	43,3	80	84	200	200	
47	DOUENTZA					6	2					8	2	5	14	25	3	14	28,9	57	87	179	160	
48	GAO				11					7		18	2	0	5,1	18	2	0	12,5	200	144	200	200	
49	MENAKA									1,5		1,5	1	15	9,7	1,5	1	15	16,5	15	9	10	10	
50	ANSONGO										11		1	4	8,6	11	1	4	16,4	128	67	200	200	
52	TOMBOUCTOU							2				2	1	7	2,2	6	2	9	4,8	91	125	67	29	
53	GOURMA-RHAROUS											0	0	0	1,6	23	2	0	5,4	0	200	200	100	
54	GOUNDAM											0	0	4	5,5	0	0	4	9,7	0	0	0	0	
55	DIRE											0	0	0	4	0	0	6	8,8	0	0	0	100	
56	KIDAL									2		2	1	0	4	2	1	0	9,6	50	21	200	200	
57	TESSALIT											0	0	0	2	0	0	0	4,3	0	0	100	100	
PD: Pluies décadaires												X24 et X23: paramètres des années 2024 et 2023												
ND: Normale décadaire												PC: pluie cumulée												
NJD: Nbre de jours de pluie de la décade												NJPC: nbre de jours de pluie cumulés												
												CN: cumul Normal												
												(-999): pluies 24 et 23 nulles												

II. Situation de catastrophes

Aucun cas de catastrophe n'a été signalé au cours de la décade.

III. Situation hydrologique

La situation hydrologique de la décade a été marquée, par la baisse de niveau sur tous les cours d'eau, à l'exception de la confluence du Bani/Niger à Mopti et du Niger moyen à Ansongo. Le déstockage des eaux des retenues de Sélingué et de Manantali se poursuit. Le cours d'eau secondaire de la Falémé à Gourbassy est à sec. Les hauteurs moyennes décadaires sont supérieures à celles de l'année dernière pour la même période sur tous les cours d'eau. Les hauteurs moyennes observées sont supérieures à celles d'une année moyenne pour la même période sur tous les cours d'eau, à l'exception du Niger à Koulikoro et du Bafing à Daka-Saidou.

Tableau 2 : Situation hydrologique de la décade

N°	Stations	cours d'eau	Hauteurs moyennes décadaires (cm)							Débits	Observations
			(cm)	Année	Année	Décade	(cm)	(cm)	(cm)	(m³/s)	
							Ecart	Ecart	Ecart		
			Moy	2024	2025	Précédente	a 025-déc préc	a 025-a 024	a 025-Moy		
1	Banankoro	Niger	111	+	+	+	+	+	+	+	
2	Bamako	Niger	33	58	84	76	8	26	51	+	
3	Koulikoro	Niger	72	26	55	43	12	29	-17	+	
4	Kirango	Niger	62	-32	70	52	18	102	8	+	
5	Mopti	Bani/Niger	78	74	163	171	-8	89	85	+	
6	Diré	Niger	51	58	+	69	+	+	+	+	
7	Ansongo	Niger	63	55	73	86	-13	18	10	+	
8	Douna	Bani	66	51	109	97	12	58	43	+	
9	Dioila	Baoulé	+	sec	+	+	+	+	+	+	
10	Bougouni	Baoulé	54	10	91	70	21	81	37	+	
11	Selingué-Amont	Sankarani	+	34250	34369	34411	-42	119	+	+	Cm IGM
12	Kayes	Sénégal	40	241	259	258	1	18	219	+	
13	Oualia	Bakoye	26	sec	48	14	34	+	22	+	
14	Gourbassy	Falémé	sec	sec	sec	sec	+	+	+	+	
15	Bafing Makana	Bafing	+	13	73	49	24	60	+	+	
16	Daka-Saidou	Bafing	56	5	55	48	7	50	-1	+	
17	Manantali-Amont	Bafing	+	19486	19749	19823	-74	263	+	+	Cm IGM
18	Pankourou	Bagoé	48	39	+	+	+	+	+	+	

+ données manquantes

sec : cours d'eau sec

Source, DNH 2025

IV. Situation agricole

Les activités agricoles au cours de la décade ont été dominées par :

- la poursuite des opérations de nettoyage des champs, l'épandage de la fumure organique et la préparation du lit de semis dans les principaux bassins de production agricole ;
- la poursuite des opérations de semis en faveur des premières pluies recueillies dans certains bassins de production ;
- la poursuite des récoltes du riz de la contre saison et l'entretien des réseaux d'irrigation dans les zones Offices et Agences ;
- la mise en place des commissions de réception et distribution des engrais dans les principaux bassins de production.

La synthèse de l'évolution des emblavures à la date du 10 juin 2025 se présente comme suit (cf. Tableau 3).

Tableau 3 : Synthèse des emblavures en hectares

Désignations	Céréales sèches	Riz	Coton	Légumineuses	Cultures maraichères
Réalisations 2025 (ha)	31 820,75	8 411	9 995	13 907,25	33 061
Objectifs 2025 (ha)	5705129,31	886936	672 000	1214487,77	166389
Taux de réalisation 2025	0,56%	0,95%	1,49%	1,15%	19,87%
Réalisations 2024 (ha)	57 395	10 271	59 451	11 783.5	12 772

Source, DNA 2025

Commentaire : les réalisations des cultures sont largement inférieures à celles de l'année passée à la même période excepté les cultures maraichères où on a 33 061 ha réalisés contre 12 772 ha en 2024. Cette faible réalisation est due à la quantité insuffisante de pluie enregistrée dans les principaux bassins de production au cours de la décade.

NB : Les emblavures des différentes cultures ci-dessus citées concernent les régions de Sikasso, Bougouni, Koutiala, les zones CMDT et OHVN.

Tableau 4 : situation décadaire de semis des cultures du système coton au 10 juin 2025.

Régions	Coton (ha)			Maïs (ha)			Mil (ha)			Sorgho (ha)			Cultures Fourragères			Soja (ha)		
	Prog	Réal	%	Prog	Réal	%	Prog	Réal	%	Prog	Réal	%	Prog	Réal	%	Prog	Réal	%
Bougouni	177 000	21923	12,39	166 500	10116	6,08	39 000	3359	8,61	87000	850	0,98	18 000	0	0	4 000	0	0
Fana	106 700	3 160	2,96	85 000	379	0,45	78 000	960	1,23	132 800	1 001	0,75	18 000	0	0	50	0	0
Kita	84 500	1 035	1,22	67 000	319	0,48	18 300	190	1,04	98 700	202	0,20	5 700	0	0,00	1 275	0	0,00
Koutiala	120 500	22 273	18,48	120 000	8 513	7,09	110 920	23 321	21,03	137 415	14 203	10,34	19 385	0	0	8 790	0	0
San	40 500	1 153	2,85	40 500	419	1,03	68 000	1 499	2,20	85 210	959	1,13	13 135	0	0	1 880	0	0
Sikasso	114 000	28561	25,05	114 000	10993	9,64	32 550	3920	12,04	35335	1147	3,25	9 240	0	0	6 780	0	0
TOTAL CMDT	114 000	28561	25,05	114 000	10993	9,64	32 550	3920	12,04	35335	1147	3,25	9 240	0	0	6 780	0	0
OHVN	643 200	78 105	12,14	593 000	30 739	5,18	346 770	33 249	9,59	576 460	18 362	3,19	83 460	0	0	22 775	0	0
CUMUL	28 800	189	0,66															
TOTAL MALI	672 000	78 294	11,65															

Source, CMDT 2025

Tableau 5 : Réalisation des semis (ha) en zone OHVN

SECTEURS	Mil	Sorgho	Maïs	Fonio	Riziculture			Coton Convent	Sésame		Arachide	Soja
					Sub libre	Bas fond	Total riz		Convent	Bio		
Kangaba	50	7	27	0	0	0	0	4	0	0	0	0
Bancoumana	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Kati	0	15	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Gouani	0	0	0	0	0	0	0	83	0	0	0	0
Ouélessébougou	81	75	0	0	3	0	3	102	0	0	3	0
Dangassa	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Koulikoro	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Sirakorola	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Faladiè	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Coordination Kolokani	-	-	-	-	-	-	-	0	-	0	-	-
Réalisations 2025/2026 (ha)	131	97	27	0	3	0	3	189	0	0	3	0
Réalisations 2025/2026 (%)	0,29	0,1	0,03	0	0,02	0	0,01	0,68	0	0	0,01	0
Prévisions 2025/2026 (ha)	45 644	94 500	86 800	2 610	14 230	12 271	26 501	27 800	11 410	5 100	48 400	340
Rappel réalisations 2024/2025 (ha)	121	32	0	0	0	20	20	361	0	0	5	0
Rappel réalisations 2024/2025 (%)	0,27	0,03	0	0	0	0,17	0,08	1,2	0	0	0,01	0
Rappel Prévisions 2024/2025 (ha)	45 390	94 500	86 800	3 950	13 100	12 000	26 230	30 000	4 500	5 100	48 400	590

Source, OHVN 2025

Tableau 6 : Réalisation des semis (ha) en zone OHVN

SECTEURS	Niébé pur	Niébé ass	Voandzou	Hibiscus	Tomate	Aubergine	Jaxatou	Pastèque	Melon	Concombre	Gombo	Piment	Poivron	Haricot vert	Patate	Manioc	Oignon	Chou	Laitue
Kangaba	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Bancoumana	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Kati	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Gouani	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Ouélessébougou	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Dangassa	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Koulikoro	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Sirakorola	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Faladiè	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Réalisations 2025/2026 (ha)	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Réalisations 2025/2026 (%)	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Prévisions 2025/2026 (ha)	6 470	16 200	80	540	930	490	240	3 340	390	960	2 300	350	280	35	920	110	20	170	20
Rappel réalisations 2024/2025 (ha)	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Rappel réalisations 2024/2025 (%)	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	-	0	0	0	0	0
Rappel Prévisions 2024/2025 (ha)	6 150	16 200	135	680	930	490	245	3 345	390	850	2 300	210	280	0	970	110	25	145	20

Source, OHVN 2025

Commentaire : Les semis réalisés en mil, sorgho et maïs sont supérieurs à ceux de la campagne précédente à la même période. Cependant, ils sont inférieurs pour le coton.

V. Situation du Criquet Pèlerin

La situation du Criquet pèlerin est restée calme sur toute l'étendue du territoire national.

VI. Situation phytosanitaire

La situation phytosanitaire a connu une accalmie au cours de cette période du démarrage de la campagne agricole. Cependant, quelques manifestations de nuisibles notamment de mouche des fruits, de sauteriaux, de coléoptères, de chenilles, de jassides, de pucerons, d'acariens, de mouches blanches, d'oiseaux granivores, de rongeurs, de maladies et adventices, ont été observés dans certaines zones de production agricole du pays sans incidence majeur sur les productions agricoles.

Les infestations de nuisibles constatées, ont été gérées avec promptitude par les producteurs en collaboration avec les agents de la protection des végétaux en vue de sauvegarder les cultures, les récoltes et les pâturages.

En somme, 2 415 ha ont été prospectés dont 1 398 ha infestés par les nuisibles sur lesquels 858 ha ont été traités à l'aide des méthodes alternatives de lutte appropriée, l'utilisation des bio pesticides et des pesticides de synthèse en dernier ressort pour minimiser les dégâts et protéger les cultures.

Les résultats techniques de prospections, infestations et de traitements des nuisibles pendant la décade par nuisible sont notés dans le tableau ci-après.

Tableau 7 : Résultats de prospections, d'infestations et de traitements du 1^{er} au 10 juin 2025.

Nuisibles	Réalisation du 1 ^{er} au 10 juin 2025		
	SP (ha)	SI (ha)	ST (ha)
Criquet arboricole	0	0	0
Sautériaux	88	57	49
Coléoptères	109	75	68
Chenille Légionnaire d'Automne	71	50	46
Autres Chenilles	279	177	134
Mouche des Fruits	742	458	219
Jassides	368	123	75
Autres nuisibles	388	271	224
Maladies	415	223	118
Adventices	53	48	28
Oiseaux granivores	225	131	70
Rongeurs	65	56	51
Total	2 415	1 398	858

Source : OPV, 2025

VI. Situation pastorale

L'état des pâturages est mauvais dans l'ensemble. Les pâturages inondés sont moyens à mauvais tout le long des cours d'eau dans les régions de Ségou, Mopti et Tombouctou. Il a été constaté une régénération du tapis herbacé dans certaines localités du sud du pays à la faveur des premières pluies enregistrées. Cependant la capacité de charge est trop faible par rapport à la concentration des animaux. L'alimentation du bétail repose essentiellement sur les résidus de récolte, le tourteau de coton et les arbustes dans l'ensemble.

Les conditions d'abreuvement sont jugées mauvaises dans les parties sahéliennes et le Nord et passables dans les parties Sud et le Centre du pays. Les animaux s'abreuvent au niveau des points d'eau permanents (fleuves, puits et certaines mares).

L'état d'embonpoint des animaux est passable à mauvais dans l'ensemble du pays.

Les mouvements des animaux sont limités du fait de l'insécurité. L'insécurité a fait dévier les troupeaux transhumants de leurs itinéraires habituels. Les animaux sédentaires sont concentrés autour des centres urbains plus sûrs dont certains sont sous la conduite des bergers et d'autres en divagation, occasionnant ainsi des surcharges de pâturages par endroits.

Tableau 8 : Synthèse des prix moyens du bétail sur les marchés en F CFA au cours de la décade

ESPECES	PRIX MINIMUM	PRIX MAXIMUM
BOVINS		
Bœufs	250 000	610 000
Taureaux	185 000	450 000
Vaches	200 000	375 500
T-Bouvillons	185 000	253 500
Génisses	130 000	255 000
OVINS		
Mâles adultes	32 500	250 000
Femelles adultes	22 500	90 000
Jeunes	17 000	65 000
CAPRINS		
Mâles adultes	25 000	85 500
Femelles adultes	20 000	65 000
Jeunes	17 500	50 000
AUTRES		
Equins	175 000	350 000
Asins	25 000	80 000
Poulet	1 200	5 000
Pintades	1 800	6 500
Pigeon (paire)	1250 par Paire	2000F Locale
Canards	2 500	5 000

Source : DNPIA, 2025

Les prix des animaux sont en hausse sur les marchés à bétail par rapport à la décade précédente. En se référant à la même période de l'année précédente, il a été observé une hausse des prix au niveau de toutes les espèces.

Le prix du kg de la viande rouge varie de 1750 FCFA à Simona, Boura, Kiffosso, Doro, Fangasso, Sarro, Konséguela, Keleya à 4000 F Dabanani, Médine, Dibida, Djicoroni Para pour les bovins et de 2500 FCFA à 4000 FCFA pour les ovins/caprins dans le District de Bamako.

VII. Situation de la Flore et de la Faune

• Flore

La flore est marquée par la feuillaison chez certaines essences forestières caduques comme les anacardiaceae (*Lannea acida*, *Lannea microcarpa*), les fabacées (*Burkea africana*, *Cassia sieberiana*), les combretaceae (*Terminalia macroptera*, *Pteleopsis suberosa*), les Sapotacées (*Vitellaria paradoxa*), la fructification chez d'autres comme les fabacées (*Detarium senegalense*).

Au cours de cette décade, il a été enregistré au niveau des postes forestiers 15 720 Qm (Quintal métrique) de charbon, 2 950 stères, 78 tonnes de gomme arabique et friable, 14 tonnes de pain de singe et 14 tonnes de fourrages.

• Faune

Dans les aires protégées comme la Réserve de Biosphère de la Boucle du Baoulé, l'état de l'habitat de la faune est assez bon.

S'agissant de la Réserve de Biosphère du Gourma, 316 individus d'éléphants ont été dénombrés lors de la dernière étude récente (inventaire en mai 2023). Les mares ont tari, et le tapis herbacé est faible.

Quant au Parc Animalier de Tienfala, on dénombre de nos jours 86 individus toutes les espèces de faune confondues (girafe, buffles d'Afrique, zèbres et antilopes).

VIII. Situation halieutique

La situation halieutique de la décade a été caractérisée par une production de 2 155 tonnes relevées dans les différentes pêcheries contre 2 248 tonnes la décade passée soit une légère baisse de - 4,13 %.

Les principales espèces de poissons rencontrées dans les captures sont : *Oreochromis niloticus* (nteben), *Clarias anguilaris* (manogo), *Lates nilotica* (Saalé), *Labeo coubie* (Bamâfi), *Hydrocynus brevis* (wuludyege), *Mormyrus rume* (nana), *Auchenoglanis occidentalis* (Korokoto)...

Les prix moyens des différentes espèces de poissons d'eau douce relevés sur les principaux marchés régionaux et aux points de vente du District de Bamako ont connu une légère augmentation. Les prix sont indiqués dans le tableau ci-après.

Tableau 6: Prix moyens indicatifs en FCFA /Kg de certaines espèces de poisson dans les principaux marchés régionaux et du District de Bamako

Espèce	Kayes		Koulikoro		Sikasso		Ségou		Mopti		Tombouctou		Gao		Bamako	
	DA	DP	DA	DP	DA	DP	DA	DP	DA	DP	DA	DP	DA	DP	DA	DP
<i>Lates nilotica</i> (capitaine (Frais))	3250	3250	2500	2500	3000	3000	2900	2900	1858	1842	1150	1150	2167	2167	4200	4200
Carpe/Tilapia (Frais)	2000	2000	2090	2090	2000	2000	1786	1786	1325	1308	910	910	867	867	2820	2760
<i>Clarias</i> (Fumé)	4000	4000	3000	3000	3500	3500	2094	2094	2200	1838	1750	1750	2333	2333	3750	3500
<i>Hydrocynus</i> /Poisson chien (séché)	6000	6000	3300	3300	1500	1500	2313	2313	3560	3560	1600	1600	2333	2333	7000	6750

Source, DNP 2025

Les prix moyens de poissons de mer congelés importés relevés sur les principaux points de vente du District de Bamako, se présentent comme suit : Chinchard (*Trachurus*) 1260 FCFA /kg ; Machoiron (*Aruis sp*) 1200 FCFA/kg; Sardinelle (*Sardina PLchardus sp*) : 1100 FCFA/kg ; Carpe (*Tilapia sp*) 1938 FCFA/kg ; Maquereau (*Scomber Scombrys*) 1200 FCFA/kg...

IX. Situation des Marchés et de la Sécurité Alimentaire

Durant cette décade, l'évolution des prix relevés sur les marchés céréaliers n'a pas connu de changement significatif de celle de la décade écoulée. En effet, à l'instar de la décade passée, les prix collectés sur les marchés céréaliers sont restés majoritairement stables. S'agissant des quelques variations enregistrées par endroits dans cet environnement de constance globale des prix, elles ont une tendance majoritaire à la baisse sur les marchés. Ainsi, durant cette décade sous observation, les prix des céréales ont été, sur les marchés ruraux, stables à 93% et seulement de 3% en baisse et en hausse des prix collectés. Pour ce qui concerne les prix collectés sur les marchés de consommation, ils sont stables pour 97%, en baisse pour 2% et en hausse pour seulement 1% des prix relevés. Par rapport à la décade écoulée, les amplitudes des fluctuations de prix des céréales enregistrées ont haussé sur les marchés ruraux en passant de 5 FCFA le kilo la décade dernière à 10 FCFA le kilo cette décade. Par contre, ces mêmes fluctuations ont baissé de 50 FCFA le kilo la décade antérieure à 25 FCFA le kilo cette décade sur les marchés de consommation.

Dans le District de Bamako, par rapport à la décade précédente, les prix à la consommation sont restés globalement stables. Ainsi, les prix au détail couramment pratiqués ont été de 300 FCFA le kilo pour le sorgho et pour le maïs, 350 FCFA pour le mil et pour le maïs pilé, 400 FCFA pour les mil/sorgho pilés, 500 FCFA pour le riz brisé importé et pour les riz importés RM40 thaïlandais et vietnamiens, 550 pour le riz local Gambiaka, 600 FCFA pour le fonio et de 750 FCFA le kilo pour le niébé.

Dans les capitales régionales, les prix pratiqués par les détaillants ont été globalement stables. Ces prix pour les mil, sorgho et maïs ont évolué dans une fourchette comprise entre 225 FCFA le kilo pour le maïs à Sikasso et 500 FCFA le kilo pour le sorgho à Gao.

S'agissant des riz importés, leurs prix au détail ont évolué entre 450 FCFA le kilo pour le riz brisé importé à Kayes Centre, Koulikoro, Sikasso Centre et à Ségou et 650 FCFA le kilo pour les riz importés brisé et RM40 à Gao.

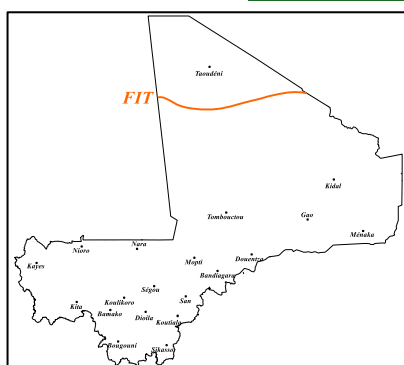
S'agissant des riz locaux, leurs prix au détail ont évolué dans les capitales régionales de la façon suivante : 400 FCFA le kilo pour le riz étuvé blanc à Sikasso et 700 FCFA le kilo pour le riz local BG à Gao.

La situation alimentaire reste globalement normale pour la majorité des ménages. Cependant, des difficultés persistent dans certaines zones touchées par l'insécurité, limitant l'accès aux ressources alimentaires et aux marchés.

Les principaux éléments sont :

- des disponibilités alimentaires globalement moyennes à bonnes, issues des récoltes précédentes, sauf dans les zones déficitaires et fortement affectées par l'insécurité ;
- des conditions d'élevage moyennes à mauvaises, avec des pâturages et points d'eau en dégradation saisonnière, hormis dans le Sud où les premières pluies amorcent une reconstitution. L'état des animaux reste satisfaisant, soutenant la production et la valeur du bétail ;
- un approvisionnement des marchés en céréales et autres denrées jugé suffisant, avec une stabilité des quantités disponibles. L'accès reste normal dans la plupart des zones, mais des perturbations sont toujours signalées dans les zones d'insécurité ;
- des prix des céréales globalement stables, bien qu'ils demeurent élevés comparés à l'an dernier et à la moyenne quinquennale ;
- des termes de l'échange chèvre/céréales en légère amélioration, généralement favorables aux éleveurs, malgré des baisses marquées dans certaines zones affectant le pouvoir d'achat des ménages pastoraux ;
- des opportunités de main-d'œuvre saisonnière disponibles (construction, collecte de bois et de foin, travaux agricoles), offrant des revenus complémentaires aux plus pauvres ;
- un retour progressif des bras valides de l'exode avec des ressources rapportées ou envoyées jugées moyennes à faibles, mais qui complètent les revenus des ménages ;
- la poursuite des programmes d'assistance alimentaire de l'Etat, en partenariat avec les organisations humanitaires, au profit des ménages vulnérables ;
- la poursuite des programmes de récupération nutritionnelle pour les enfants malnutris et les femmes enceintes ou allaitantes, contribuant à l'amélioration de leur état nutritionnel ;
- une amélioration des circuits d'approvisionnement grâce aux efforts de sécurisation dans certaines zones du Centre et du Nord, même si des défis persistent localement.

Perspectives (valables du 11 au 20 juin 2025)



Sur le plan météorologique, des activités pluvio-orageuses sont prévues dans la majeure partie du pays excepté le Nord de la région de Taoudéni. Les cumuls pluviométriques seront nettement supérieurs à ceux de la décade passée ;

Au cours de la prochaine décade, le FIT va fluctuer en moyenne entre les latitudes de Taoudéni et Kidal.

Sur le plan hydrologique, la baisse de niveau observée se poursuivra sur l'ensemble des cours d'eau.

Sur le plan agricole, l'intensification des travaux de préparation des champs et les semis se poursuivront dans les principaux bassins de production.

Concernant le Criquet Pèlerin, la surveillance se poursuivra à travers le réseau d'information du Centre.

Sur le plan phytosanitaire, les activités de surveillance et de lutte contre les nuisibles des plantes et des denrées stockées vont se poursuivre sur l'ensemble du pays.

Sur le plan Zoo sanitaire, la vaccination contre les maladies infectieuses réputées légalement contagieuses et le suivi des maladies animales se poursuivront.

Avis et Conseils (valables du 11 au 20 juin 2025)

Il est demandé aux exploitants agricoles :

- des cercles de Sikasso, Bougouni, Koutiala, Kolondièba, Kangaba, Kita, Keniéba et des localités de Bancoumana, Siby, Dangassa, Ouélessébougou, Dialakoroba et Kéniéroba de semer les mil/sorgho/maïs/arachide dont les cycles sont de 4 à 5 mois dès que le cumul des pluies recueillies pendant la décade du 11 au 20 juin atteint ou dépasse 10 mm. Ceux de Ségou et Bla peuvent semer les variétés de 4 mois au plus avec le même cumul des pluies recueillies ;
- du District de Bamako et des cercles de Koulikoro, Kati, Bafoulabé, Bankass et Koro de semer les mil/sorgho/maïs/arachide dont le cycle est de 4 mois dès que le cumul des pluies recueillies pendant la décade du 11 au 20 juin atteint ou dépasse 20 mm ;
- du cercle de San de semer les mil/sorgho/maïs dont le cycle est de 3 mois dès que le cumul des pluies recueillies pendant la décade du 11 au 20 juin atteint ou dépasse 10 mm ;
- des localités de Fana et Dioïla de semer le coton de 120 jours dès que le cumul des pluies recueillies pendant la décade du 11 au 20 juin atteint ou dépasse 20 mm. Ceux de Sikasso, Bougouni, Koutiala, Kadiolo, Misséni, Kolondièba, Yanfolila et Kita peuvent le semer dès que le cumul des pluies recueillies atteint ou dépasse 10 mm.

Il est demandé aux exploitants agricoles de :

- chercher les intrants (semences, engrais, herbicides, etc.) de qualité ;
- suivre les informations agrométéorologiques sur les radios et télévisions afin de démarrer à bonnes dates les opérations de semis en fonction des zones agroécologiques respectives ;
- mettre en œuvre les bonnes pratiques culturales vulgarisées par les agents d'appui conseil.

Il est demandé à la population de :

- respecter les procédures de défrichement et éviter l'exploitation des fruits immatures.

Il est rappelé aux pêcheurs que les engins de pêche autorisés pour une bonne gestion des ressources

halieutique la senne, les filets, l'épervier, les palangres, les nasses en lignes et la ligne. Par ailleurs l'installation des barrages pour la capture est formellement interdite.

Il est demandé aux éleveurs et agro-éleveurs de :

- procéder à un déparasitage systématique des animaux surtout les bœufs de labour.
- vacciner tout le cheptel contre les maladies sensibles pour lesquelles la vaccination est obligatoire,
- déclarer toute suspicion de maladies animales à caractère contagieux aux autorités administratives, techniques et politiques ;
- mettre les animaux en quarantaine en cas de suspicion de maladies et sous surveillance vétérinaire ;
- soumettre les animaux malades aux prélèvements d'organes par le vétérinaire pour raison de diagnostic de laboratoire (recherche de la nature de la maladie) ;
- se munir de certificat de vaccination pour les déplacements des troupeaux ;
- respecter les textes en vigueur notamment la Loi N°01-004 du 27 Février 2001 portant Charte Pastorale en République du Mali, son décret d'application et les conventions locales de gestion des ressources pastorales, afin de diminuer les cas de conflits entre acteurs ; le protocole d'accord règlementant la Transhumance Inter-Etats ;
- régler les cas de conflits au niveau des plateformes de gestion des litiges et dans les vestibules.

Bamako, le 12 juin 2025

Le GTPA